

## COMPTE-RENDU

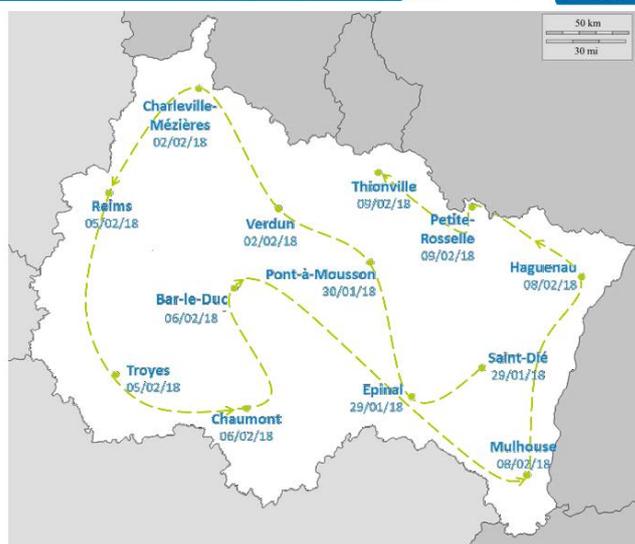
### REUNIONS TERRITORIALES → VERDUN – LE 2 FEVRIER 2018

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a souhaité débiter l'année 2018 par un temps fort de concertation au sein des territoires sur la stratégie du SRADDET.

Cette étape clé de partage, d'échanges et de consolidation du projet s'est déroulée en 13 rencontres territoriales qui avaient pour objectifs de :

- ✓ Diffuser largement la synthèse du diagnostic du SRADDET et **partager une vision commune des atouts, des potentialités et des enjeux du Grand Est.**
- ✓ Présenter le projet de stratégie du SRADDET en **40 objectifs**, élaboré grâce au travail de co-construction en séminaires et aux contributions écrites reçues.
- ✓ **Enrichir les objectifs par une approche territoriale dans un cadre participatif.**
- ✓ **Annoncer les étapes suivantes d'élaboration du fascicule**, document de mise en œuvre des objectifs à travers des règles et des mesures d'accompagnement.

#### Les 13 rencontres territoriales du SRADDET



La réunion territoriale tenue à Verdun a rassemblé **60 personnes** principalement élus des EPCI, SCOT, Pays, Départements et Communes ainsi que des représentants professionnels et associatifs.

#### Accueil :

**Alain Andrien**, Vice-président du Grand Verdun délégué à l'Environnement et au Développement durable, est heureux de recevoir la Région Grand Est à Verdun. Il salue le fait que la Région vienne à la rencontre des territoires afin de présenter et d'échanger autour du SRADDET. Concernant son territoire, il rappelle que Verdun est une terre d'histoire, de mémoire mais aussi d'avenir. Le territoire est certes rural et fragile, mais c'est aussi un espace où il fait bon vivre, avec de nombreux atouts notamment en matière environnementale et patrimoniale, et situé au carrefour des grandes métropoles régionales. Le territoire a donc choisi de s'orienter vers le développement durable en s'engageant dans la démarche d'appel à projet pour un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), avec l'appui de la Région en termes d'ingénierie. Dans ce cadre, les élus du territoire souhaitent prendre en compte l'avenir et s'interroger sur le caractère positif de chacune de leurs décisions pour les générations futures. De nombreux projets s'inscrivent dans cette démarche : la création de 25 kilomètres de voies

vertes, la rénovation énergétique des bâtiments de la collectivité, la mise en place d'une maison de la rénovation énergétique, la création d'une usine de méthanisation pour traiter les biodéchets, la réflexion sur les problématiques de mobilités, la création d'un espace-test de maraîchage biologiques, l'instauration de quota de produits biologiques dans les cantines, la création d'un drive de produits biologiques... Il existe donc une réelle dynamique sur ce territoire et il est nécessaire de mobiliser toujours davantage pour construire l'avenir du Grand Est et des territoires. Concernant le territoire de la Meuse, il s'agit d'un petit département en comparaison de ses voisins, mais qui a souhaité participer à toutes les réunions de concertation afin de réfléchir au caractère particulier de la Meuse et permettre de prendre en compte sa spécificité. Ce territoire possède de nombreux points d'intérêt dans les domaines de la bioéconomie, de la transition énergétique, des mobilités douces ou du développement durable.

## Démarche et Calendrier

**Martine Lizola**, Présidente de la Commission Aménagement des territoires du Grand Est et Co-présidente du Comité de pilotage du SRADDET, présente ensuite les modalités et le calendrier d'élaboration du SRADDET. Elle rappelle notamment que le SRADDET a pour objectifs de :

- ✓ Mettre en cohérence, simplifier et articuler au sein d'un document unique de nombreux schémas régionaux préexistants. Il s'agit donc d'un document intégrateur et multithématique.
- ✓ Structurer l'aménagement et le développement de la région autour d'axes forts et d'une stratégie définie pour 25-30 ans et partagée avec l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, la Région a mis en place un large dispositif de concertation. La participation importante observée lors des séminaires organisés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 (2 500 personnes mobilisées au total) et annoncée sur les rencontres territoriales permet en effet à la Région de co-construire des objectifs et des règles à la hauteur des ambitions du Grand Est et compatibles avec les projets locaux. Par ailleurs, des temps de contributions directes par courrier ou en ligne sont organisés pour permettre une expression plus individuelle et ciblée.
- ✓ Définir des règles communes sans pour autant créer de tutelle dans le respect du principe de subsidiarité. Le SRADDET est en effet un document opposable avec, pour les SCOT, PLU, Chartes de PNR, PDU et PCAET, un rapport de prise en compte des objectifs et de compatibilité aux règles générales.

## Présentation du projet de diagnostic et des enjeux

Les principaux enseignements du diagnostic, réalisé à partir des contributions, des premiers temps de concertation et des expertises techniques mobilisées dans la démarche, sont ensuite présentés par la Région. Pour plus de détails, se reporter à la synthèse distribuée et au support de présentation projeté, les deux étant accessibles en ligne.

## Présentation de la stratégie en 3 axes et 40 objectifs

Puis, dans une volonté de co-construction du SRADDET avec les acteurs des territoires, l'essentiel de la rencontre est consacré à la présentation et aux échanges autour des 3 axes et 40 objectifs du projet de stratégie régionale proposé.



# Axe 1 Grand Est, terre de coopérations, solidaire et européenne

Entièrement fibrée, maillée de réseau de transport et d'énergie, traversée par des corridors écologiques, la région Grand Est est bien structurée. Ses centralités urbaines fonctionnent en réseau et optimisent les échanges. Espace de coopération, elle incarne le fait européen.

## Nos territoires connectés

Le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux numériques, énergétiques, écologiques et de transports. Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permet à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants.



- 1 ■ Connecter chaque habitant et chaque entreprise au très haut débit et développer les usages du **numérique**
- 2 ■ Structurer les territoires et consolider l'**armature urbaine**
- 3 ■ Pérenniser les **infrastructures de transport**, en particulier son réseau capillaire secondaire
- 4 ■ Préserver et reconquérir les **corridors écologiques** (trame verte et bleue)
- 5 ■ Adapter les réseaux de **transport d'énergie** (électricité et gaz)

## Une même ambition pour chaque territoire

Le développement des solidarités et des réciprocitys entre les territoires permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées où chacun a sa place donneront lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

- 6 ■ Rechercher les **solidarités interterritoriales** en s'appuyant sur les spécificités des territoires
- 7 ■ Développer les solidarités amont/aval et urbain/rural dans la **gestion de l'eau**
- 8 ■ Désenclaver les **territoires isolés** et gommer les **effets frontières**



## Une mobilisation collective



Le devenir de nos territoires se fera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines d'action, de favoriser la coopération, l'expérimentation et l'engagement à tous les niveaux de décision.

- 9 ■ S'ouvrir sur le monde, renforcer toute forme de **coopération et expérimenter**
- 10 ■ Organiser **les gouvernances** dans les grandes thématiques du schéma
- 11 ■ Associer les **acteurs du territoire** dans la mise en œuvre de cette stratégie
- 12 ■ Améliorer la connaissance, sensibiliser et encourager **l'implication du citoyen**



PROJET

**→ Questions/remarques sur le territoire connecté et les transports :**

- Le Vice-Président du Conseil Départemental de la Meuse en charge de la voirie souhaite évoquer l'objectif de pérennisation des infrastructures de transports et souligne qu'en matière d'infrastructures routières, la Meuse est déficiente. Ce déficit est particulièrement marqué sur un axe Nord-Sud et l' élu interroge donc sur la possibilité d'un investissement régional sur un axe Nord-Sud régional.



**Réponses :** La Région rappelle que le SRADDET n'est pas un nouveau dispositif régional qui permettrait de donner des moyens supplémentaires sur des projets spécifiques. Il s'agit d'un document cadre qui doit s'articuler avec les schémas existants et qui orientera les politiques sectorielles régionales, en l'occurrence celle des transports. Le SRADDET vise donc à mettre en lien les priorités régionales sur lesquelles les politiques sectorielles vont devoir agir. Dans ce cadre, la philosophie du SRADDET peut inciter dans ses orientations à la réalisation d'un tel axe, mais ne peut en revanche pas affirmer que le projet va être mis en place ni apporter des moyens à cet effet.

- Un intervenant évoque la ligne ferroviaire qui reliait Calais au Luxembourg en passant par Charleville mais a été fermée par manque de moyens, ce qui allonge le temps de trajet et requiert pour les travailleurs transfrontaliers de faire des navettes.

**Réponses :** Les services transports de la Région notent cette problématique.

**→ Questions/remarques sur les coopérations régionales internes :**

- Concernant l'objectif 8, il y a un effet de frontière interne à la région, notamment entre la Meuse et l'ex-Champagne Ardennes. Sur la carte des coopérations universitaires par exemple, la liaison entre la Lorraine et la Champagne Ardennes manque, de même que la liaison Verdun-Reims. Globalement, les liaisons Est-Ouest sont insuffisantes dans le Grand Est et il s'agirait de spécifier ces liens internes en réfléchissant notamment à l'axe Strasbourg-Metz-Verdun-Reims.

**Réponses :** La Région note cet élément afin de le faire remonter et d'apporter des précisions.

**→ Questions/remarques sur l'implication des citoyens :**

- Concernant l'objectif 12, un intervenant souligne qu'il faudrait ajouter à l'implication des citoyens celle des élus régionaux, estimant que ces derniers ne sont pas souvent sur leur territoire et donc peu accessibles, ce qui nuit à la connaissance des territoires et la proximité entre élus régionaux et citoyens.

**Réponses :** La Région souligne que la démarche de concertation engagée autour du SRADDET, lors de réunions territoriales ou de séminaires, montre que les élus régionaux s'investissent et sont présents sur le terrain.



## Axe 2 Grand Est, terre de richesses et de savoir-faire

Riche de ses territoires variés, la région Grand Est développe son économie locale en conciliant compétitivité, efficacité énergétique et qualité environnementale. Elle se positionne sur les filières durables et l'excellence de ses produits. Elle attire par son patrimoine culturel et naturel qu'elle valorise et préserve. Elle offre à ses habitants bien-être et qualité de vie pérenne.

### Nos ressources, moteurs de l'économie locale



Le Grand Est met à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ces richesses sont valorisées et développées durablement dans le respect des enjeux écologiques.

- 13 ■ Créer les conditions favorables au développement **économique territorial**
- 14 ■ Conforter l'**agriculture de demain** productive et de proximité
- 15 ■ Valoriser la **ressource en bois** avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- 16 ■ Développer le mix énergétique avec les **énergies renouvelables**
- 17 ■ Généraliser les **rénovations énergétiques du bâti**
- 18 ■ Valoriser les **plateformes de transport multimodales** (notamment le fluvial)

### Une belle région où il fait bon vivre

Les richesses de notre territoire, paysagères, culturelles, patrimoniales ainsi que la qualité de vie qu'il offre, constituent des atouts à promouvoir pour faire rayonner le Grand Est.

- 19 ■ Véhiculer une **image positive** du Grand Est, un récit commun
- 20 ■ Développer le **tourisme** en valorisant nos spécificités territoriales
- 21 ■ Miser sur la **culture** comme un des facteurs d'attractivité des territoires
- 22 ■ Renforcer l'offre de **santé** et valoriser l'**offre sportive et de nature**
- 23 ■ Optimiser les **services de proximité et leur accès** (mobilité, numérique)



### Une nature préservée et valorisée pour les générations futures

C'est une responsabilité majeure du Grand Est, à l'égard de ses habitants et des générations futures, de préserver le patrimoine naturel spécifique de notre région, sa ressource en eau, sa biodiversité, ses espaces.



- 24 ■ Améliorer la **qualité de l'air et de l'eau** en lien avec la santé
- 25 ■ Gérer la quantité de la **ressource en eau**
- 26 ■ Préserver le **patrimoine naturel**, les paysages et les fonctionnalités des milieux
- 27 ■ Économiser le **foncier**
- 28 ■ Adapter les capacités et la localisation des **installations de traitement des déchets**



PROJET

→ **Questions/remarques sur les infrastructures logistiques :**

- Concernant l'objectif 18, un membre de l'association Rail Avenir souligne un besoin de clarification et d'explication au sujet des infrastructures de transports-fret qui sont insuffisamment développées. L'association soutient le ferroutage qui est également insuffisant à l'échelle régionale. Par ailleurs, il interroge la Région sur la définition de l'armature du territoire et les préconisations du SRADDET pour développer le ferroutage.



**Réponses :** La Région précise tout d'abord que ce sujet est aussi abordé dans l'axe 3 du SRADDET, à travers les objectifs 38 et 40. Le représentant de la direction des transports de la Région explique que le ferroutage nécessite d'avoir des axes structurants et des plateformes de transports. L'objectif est donc de mettre en relation ces différentes infrastructures et de développer l'accès au réseau ferroviaire à partir de plateformes existantes, notamment fluviales. Des projets de plateforme de mise en relation fer-route sont à mettre en œuvre, avec l'objectif de développer des synergies entre celles-ci. L'ensemble des modes de transports doit être développé sur toutes les plateformes du réseau existant. Enfin, il faut accroître la coordination entre les plateformes et arrêter la concurrence modale et financière à l'œuvre actuellement.

→ **Questions/remarques sur la préservation du patrimoine naturel et de la ressource en eau :**

- Concernant les objectifs 24 à 28, un représentant du PETR Cœur de Lorraine exprime son accord avec les objectifs fixés mais s'interroge sur leur mise en œuvre concrète au niveau local. Il pointe particulièrement la gestion de l'eau, pour laquelle 3 agences sont chefs de file à l'échelle régionale et dont la situation ne cesse de se dégrader, ou encore la gestion des espaces naturels. Il s'inquiète donc des leviers réels d'action de la Région pour accompagner ou contrebalancer des actions, aux effets parfois négatifs, sur lesquelles elle n'a pas de compétence.

**Réponses :** La Région explique que les agences de l'eau sont pleinement associées aux groupes de réflexion du SRADDET et ont leurs mots à dire sur les orientations prises, qui reflètent donc les objectifs des agences. Sur la Trame Verte et Bleue, il est en effet complexe de créer des trames sur les espaces agricoles, mais la volonté politique est malgré tout d'encourager la reconquête des trames vertes et bleues et de participer à la renaturation des espaces. L'Appel à Manifestation d'Intérêt a été un succès au niveau régional pour aider et accompagner les projets en faveur de la trame verte et bleue et il sera reconduit cette année. L'enjeu est également de se concentrer sur les économies de foncier à réaliser et de travailler la trame verte et bleue à une échelle très fine, dans les petits espaces, et notamment en milieu urbain via les documents de planification.

- Un représentant du PETR réagit à cette réponse et explique qu'elle ne peut être appropriée aux territoires du PETR étant donné que ce dernier n'est pas caractérisé par des milieux urbains. Il s'agit donc d'une autre problématique qui appelle d'autres réponses.

**Réponses :** La Région précise que le milieu urbain ne renvoie pas seulement aux grandes villes ou aux grands espaces urbanisés, mais également aux petits bourgs et centralités qui concernent le PETR.

→ **Questions/remarques sur la Trame Verte et Bleue :**

- Concernant la Trame Verte et Bleue, une représentante du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Meuse, revient sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt et sur la dimension de cet outil par rapport aux objectifs. Elle souligne que dans les territoires ruraux, il existe un réel besoin d'engager les acteurs locaux. Ces dynamiques d'appel à manifestation, même si elles paraissent ponctuelles au niveau régional, ont un grand intérêt au niveau local et permettent de créer des projets. Il y a donc un enjeu de reconnaissance et d'accompagnement de ces petites initiatives de niveau local.

**Réponses :** Une partie de l'AMI permet de soutenir l'ingénierie des projets au niveau local, ce qui est très important pour encourager et accompagner les projets. En termes de connaissance globale de la

Trame Verte et Bleue, les trois SRCE des anciennes régions constitue une connaissance scientifique solide qui sera préservée et intégrée au SRADDET. De plus, des indicateurs de suivi du SRADDET sont prévus pour l'ensemble des petits projets mis en place dans les territoires.

- Le Vice-Président de l'agglomération de Verdun ajoute que le tissu associatif local est également très important dans l'accompagnement et l'ingénierie des projets.



## Axe 3 Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

Tournée vers l'avenir, créative et audacieuse, la région Grand Est organise les mobilités de demain et œuvre pour un urbanisme renouvelé où vivre ensemble porte ses fruits. Ses citoyens sont acteurs des changements et contribuent à un développement durable et exemplaire.

### De nouveaux comportements pour respecter la planète

En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.

- 29 ■ Optimiser le foncier et **respecter les corridors écologiques**
- 30 ■ Faire du **renouvellement urbain de qualité** et résilient aux risques et au changement climatique
- 31 ■ Mettre les **mobilités au cœur de l'urbanisme**
- 32 ■ Adapter l'**habitat** aux dynamiques, aux modes de vie et généraliser les rénovations énergétiques
- 33 ■ Responsabiliser le citoyen, encourager les **démarches participatives** et les dialogues interculturels, interreligieux, intergénérationnels



### Des solutions économiques durables face aux mutations du monde

Pour faire face aux mutations profondes, telles que le changement climatique et la révolution numérique, des solutions innovantes et durables sont mises en œuvre. Elles renouvellent nos modèles de production, de consommation et de gestion des déchets.

- 34 ■ Promouvoir l'**économie circulaire** pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies
- 35 ■ Réduire, recycler et **valoriser les déchets** et diminuer l'exploitation des ressources
- 36 ■ Rechercher l'**efficacité énergétique** industrielle et accompagner l'économie verte
- 37 ■ Anticiper les impacts du changement climatique et accompagner les mutations des **bassins industriels** et l'**agriculture de demain**
- 38 ■ Réinventer le **modèle économique des transports** et préparer ses évolutions



### Des mobilités réinventées et responsables

Pour que tous les habitants bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répondra aussi aux enjeux des flux de marchandises avec des transports plus propres et durables.



- 39 ■ Promouvoir les **mobilités nouvelles, durables et solidaires**
- 40 ■ Devenir une référence en matière de **logistique de demain**

PROJET

→ **Questions/remarques sur l'optimisation foncière et la résorption des dents creuses :**

- Concernant l'objectif 30, un vice-président de l'Agglomération de Verdun indique que l'enjeu de lutte contre les dents creuses et contre le délabrement des cœurs de ville est une particularité des petits villages qui doit être prise en compte afin de préserver la continuité des villages lorrains. Il s'interroge par conséquent sur les moyens pour lutter contre les dents creuses avant que celles-ci n'apparaissent.



**Réponses :** La Région a mis en place des dispositifs qui ciblent ce type de contexte de villages. Ces dispositifs d'aménagement du territoire visent particulièrement à gérer les friches et à réhabiliter le patrimoine rural. Etant assez large, le dispositif permet de traiter cette problématique des dents creuses villageoises.

→ **Questions/remarques sur le tissu associatif et les démarches participatives autour des projets :**

- Concernant l'objectif 33, un représentant de l'association Argonne PNR explique qu'il travaille actuellement sur un projet intercommunautaire sur le territoire et qu'il pratique depuis de nombreuses années la mise en place de démarches participatives sur tous les projets. Il souligne que cette démarche participative requiert des soutiens des territoires et de la Région, déjà présents mais à consolider. Ce processus peut notamment être appuyé à travers le SRADDET et les politiques régionales sectorielles, car les besoins en termes d'ingénierie et d'animation sont importants.
- Concernant la démarche participative, un participant estime qu'il est nécessaire de parvenir à inventer une nouvelle démocratie locale. Pour cela, il faut réussir à aller au plus proche des citoyens, dans un rapport de proximité et réussir à faire s'exprimer la démocratie dans les villages. L'agrandissement de l'échelle intercommunale questionne la proximité et impose de se rapprocher des citoyens, par le biais d'autres initiatives tels que les conseils de village.

**Réponses :** La Région cherche à répondre à cette problématique dans l'objectif 33. Le constat montre qu'il y a un défaut de renouvellement des forces vives tant dans la transmission associative que dans la transmission politique. La question se pose donc de réimpliquer les citoyens afin de renouveler les acteurs impliqués localement dans les tissus associatifs et politiques.

- Un maire exprime la peur des associations de voir les aides et les subventions régionales disparaître, comme cela a été fait dans d'autres régions. Or, lorsque que l'on souhaite favoriser la participation, les associations constituent des relais structurés et très intéressants tant dans le domaine de l'environnement, que de l'action sociale ou culturelle. Elles font néanmoins face à des difficultés et peinent à se maintenir. Cette problématique doit donc être prise en compte et il est nécessaire de poursuivre le soutien des associations.

**Réponses :** La Région est consciente de cette problématique qui est préoccupante car la disparition des associations s'apparente à un démembrement des services publics. Les associations permettent au lien social d'être animé et vivant, ce qui est important à l'échelle locale mais aussi régionale. La Région a concentré ses actions sur un niveau macro, mais la question du rôle de chaque collectivité (Région, Département, ECPI, Commune) dans le financement du tissu associatif se pose. Il n'est pas nécessairement du rôle de la Région d'intervenir au niveau associatif local, car elle ne peut pas intervenir partout. La réflexion doit peut-être se faire autour des actions de la Région qui pourraient agir comme levier pour le financement associatif. Globalement, la question des financements nécessaires à une politique associative équitable et de proximité se pose et cela doit mener à une réflexion commune des différents échelons de gouvernance sur les objectifs et les moyens recherchés.

- Le précédent intervenant rebondit sur cette réponse et souligne que les besoins ne sont pas nécessairement de l'ordre d'aides financières. La Région peut orienter des subventions et aides d'autres organismes en direction des associations et particulièrement sur les champs de

compétences régionales. De plus, il est possible de réfléchir au soutien et à l'apport que la Région pourrait apporter en termes d'ingénierie, car c'est un enjeu important pour les associations.



- Un autre participant explique qu'à l'échelle de la Meuse, il y a des associations particulièrement structurantes (Verdun Chantier, CPIE ...). Si ces associations devaient disparaître, ce serait un pan entier d'activité qui s'écroulerait. Ce secteur a donc besoin d'une attention particulière au vu de sa fragilité, de sa place dans le tissu économique de la Meuse et de son importance pour les habitants. Bien que les communes soutiennent et subventionnent les associations, elles manquent de moyens pour poursuivre ou accroître cet effort.

**Réponses :** La Région reconnaît le rôle structurant des associations, et salue la présence de ce tissu associatif et de bénévoles. Ce tissu est très important car il remplit des missions de service public que l'Etat n'aurait pas les moyens de mener. L'interrogation sur leur financement est donc partagée et doit faire l'objet d'une réflexion.

- Un administrateur de Meuse Nature Environnement témoigne de la difficulté de faire vivre une association et de l'équilibre précaire pour assurer la charges salariales chaque mois (en l'occurrence d'une structure de 7 personnes). Pourtant l'association Meuse Nature Environnement intervient sur des domaines de compétences régionales, ce qui prouve que les associations n'ont pas qu'un rôle local ou de proximité mais font aussi vivre le territoire régional.

**Réponses :** La Région reconnaît pleinement ce rôle et la réflexion doit se situer plutôt sur le niveau d'intervention. La Région invite ainsi les associations qui ont un rôle stratégique à l'échelle régionale à se porter candidates sur des projets régionaux afin d'obtenir des subventions et un soutien de sa part.

- L'administrateur de Meuse Nature Environnement réagit à cette réponse et insiste sur le fait qu'il ne faut pas considérer les associations comme faisant partie du monde marchand. Les associations n'ont pas vocation à être en concurrence systématique avec le monde économique, par exemple lors d'appels d'offre régionaux.

**Réponses :** La Région rappelle son soutien aux associations, et notamment celles qui participent à l'éducation à l'environnement, qui est une des ambitions mises en avant. La Région continuera à intégrer le monde associatif dans les différents dispositifs d'aides et d'appels à projets, qui sont amenés à évoluer.

→ **Questions/remarques sur les mobilités :**

- Concernant les nouvelles mobilités, un représentant de Rail Avenir souligne qu'il ne s'agit pas de les opposer aux mobilités traditionnelles. L'enjeu est de créer un mix entre les différents types de mobilités et de réduire les mobilités routières. De plus, il met en garde contre la nouvelle loi mobilité qui incite de nouveau au modèle tout voiture. Il pointe aussi le besoin de maintenir le réseau ferroviaire régional, en opposition avec la dynamique actuelle de fermeture de lignes sans substitution satisfaisante, afin de préserver le train en tant que transport collectif.
- Un participant estime que les mobilités solidaires doivent également être prises en compte et peuvent avoir leur importance, particulièrement dans un territoire comme celui de Verdun. Compte-tenu des moyens limités pour investir dans des infrastructures coûteuses, une réflexion est à mener sur ces mobilités solidaires collectives (autostop organisé par exemple), afin de les développer notamment dans les territoires ruraux et de mieux organiser les mobilités locales.

**Réponses :** La Région insiste sur le fait que le SRADDET n'oppose pas les modes de transports existants et ceux à inventer. La stratégie Régionale mise bien sur un mix entre les différents modes de transports, mêlant transport ferroviaire, mobilités nouvelles et douces... La Région partage donc les ambitions

évoqués et l'objectif du SRADDET est bien d'optimiser les mobilités locales au regard des spécificités de chaque territoire.

### **Résultats des questionnaires individuels**

Des questionnaires individuels permettant à chaque participant d'exprimer son accord avec les objectifs proposés et de les commenter ont été distribués. Parmi les 36 questionnaires recueillis sur cette réunion, les objectifs sont partagés à 77,4% (contre 76% à l'échelle de toutes les réunions territoriales), 2,9% (3,3%) des réponses concernent un objectif non partagé et 19,7% (20,7%) ne se prononcent pas.